



Conditions Générales de vente

ARTICLE 1 : APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont remises sur simple demande et sont téléchargeables sur notre site internet : www.axebon.net.

Ainsi, le fait de passer commande, par le versement d'un acompte, implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions de vente.

ARTICLE 2 : DEVIS ET COMMANDES

Un devis est remis au client, ce document détermine avec précision l'ensemble de la prestation.

Les commandes ne sont définitives qu'à réception par la SARL Axébon de la confirmation écrite.

Afin de confirmer sa commande, le client retournera à la SARL Axébon son devis avec la mention « **bon pour accord** », déclaration d'acceptation des conditions générales de vente, et y apposera sa signature, et si tel est le cas, son cachet commercial.

De plus, afin de permettre l'enregistrement de sa commande, le client versera **30% d'acompte** du montant TTC du devis prévisionnel, lors du retour du devis.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA COMMANDE

Toute modification de commande doit intervenir au minimum dix jours ouvrés avant la date de la réception. Le nombre définitif de convives doit être communiqué à la SARL Axébon dans le même délai.

Ce nombre de convives servira de base à la facturation, et ce, même s'il s'avérait le jour de la réception que le nombre de convives soit inférieur.

A l'opposé, s'il s'avérait que le nombre de convives soit supérieur et que la SARL Axébon n'en ait pas été informée suffisamment tôt, celle-ci ne pourrait assurer une prestation satisfaisante ; portant préjudice au client, à ses convives et à l'image de la SARL Axébon .

Ainsi, la SARL Axébon serait contrainte de tenir compte du nombre réel de convives présents lors de la réception pour la facturation.

Axébon SARL
31 BIS, rue Alexandre PRACHAY 95590 PRESLES
TEL:06.08.87.63.83 - Mail: contact@axebon.net
SIRET: 80746887100015 – RCS PONTOISE



ARTICLE 4 : TARIFS, CONDITIONS DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Les tarifs indiqués sur les devis sont ceux en vigueur au moment de leur élaboration. Un devis est valable 3 mois, et ne constitue en aucun cas une option de réservation. Passé ce délai, et en l'absence de confirmation de la part du client, les tarifs pourront y être revus.

Toutefois nos prix peuvent être sujets à variation sans préavis, en fonction d'une hausse importante des denrées fraîches ou d'une hausse de TVA.

Sauf accord, les règlements seront effectués ainsi : acompte de 30% à la commande et le solde à la réception de la facture.

Toutes les factures sont payables **au comptant**.

L'ouverture de compte débiteur est soumis à nos conditions à savoir:

Demande préalable d'autorisation d'ouverture de compte débiteur **à la commande** pour un paiement différé.

Règlement des factures à **30 jours maximum** à la date de facturation (conformément à la vente de denrées alimentaires).

Aucun compte débiteur ne pourra être accordé par notre société après la réalisation de nos prestations ce qui entraînera la demande de règlement au comptant de notre société.

Le non règlement des échéances entraînera, pour les échéances d'avant réception, une suspension de la réservation, et pour celles d'après réception, des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

Les tarifs exprimés sur nos offres et prestations sont en euros et TTC.

(Taux à 10% pour l'alimentaire et 20% pour les boissons alcoolisées et le matériel).



ARTICLE 5 : MATÉRIEL

Toutes les prestations de location de matériel, tentes ou autre structures, chauffage, ou autre matériel sont disponibles en supplément.

Dans ce cas, l'assurance de la SARL Axébon ne couvre pas les risques de perte, de casse, de dégradation ou de disparition et d'annulation tardive.

Plus généralement, l'assurance de tout le matériel de la SARL Axébon ou des convives reste à la charge du client et à ses frais.

Afin de couvrir certains dommages, les matériels les plus coûteux nécessitent le dépôt d'une caution, entièrement restituée au retour de ceux-ci. L'ensemble des cautions devront être jointes

au règlement de l'acompte. En cas de dégradation, la SARL Axébon se réserve le droit de prélever une somme forfaitaire sur la caution, à titre de dédommagement. L'ensemble du matériel de la SARL Axébon doit être rendu dans les 48h suivant la réception.

ARTICLE 6 : CONDITION D'INTERVENTION DE NOS VÉHICULES TECHNIQUES

La SARL Axébon pourrait se dégager de ses obligations ou suspendre l'exécution, si elle se trouvait dans l'impossibilité de les assumer en raison d'un cas de force majeure (émeute, manifestation, grève, blocage, difficultés à circuler ou d'accès impossible de nos véhicules techniques sur le lieu de manifestation, conditions climatiques dangereuses, sinistre sur les installations de la SARL Axébon, ou tout autre problème pouvant mettre en danger l'intégrité physique du personnel de la SARL Axébon).

Il en va de même en cas d'impossibilité de se raccorder sur le réseau électrique (2 lignes de 16 ampères nécessaires à l'activité de nos véhicules techniques) et pourra engendrer la facturation de location de groupe électrogène compatible avec nos installations.

Pour des questions d'hygiène et de sécurité aucune personne autre que notre personnel ne sera tolérée dans nos installations.

Axébon SARL
31 BIS, rue Alexandre PRACHAY 95590 PRESLES
TEL:06.08.87.63.83 - Mail: contact@axebon.net
SIRET: 80746887100015 – RCS PONTOISE



ARTICLE 7 : FRAIS > LIVRAISON CATERING – PRIVATISATION - DÉPLACEMENT

1. Sauf accord, les tarifs ne comprennent pas la livraison. Les frais de livraison sont facturés au client conformément au tarif en vigueur, veuillez nous consulter

A l'issue de la livraison, un bon de livraison est remis au client. Celui-ci doit impérativement y noter toutes les réserves/réclamations qu'il juge nécessaire et signer le document. Par sa signature, le client approuve également la fiche « matériel » qui lui est remise. Le matériel non rendu sera facturé au tarif neuf. Passé la livraison, aucune réclamation ne pourra être acceptée.

2. Sauf accord, les tarifs ne comprennent pas les frais de privatisation et déplacement. Ces frais sont facturés au client conformément au tarif en vigueur, veuillez nous consulter

ARTICLE 8 : HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Par mesure d'hygiène et de sécurité, toute marchandise livrée non consommée ne pourra être reprise ou échangée.

Les marchandises non consommées sur place devront être détruites, en cas de récupération par un tiers, la SARL Axébon ne pourra être tenue responsable en cas de mauvaise conservation et dégradations des produits sachant qu'elles voyagent aux risques et périls du client. Il appartient donc à celui-ci de prendre les dispositions nécessaires.

De même, lors d'une réception avec service, le personnel de cuisine devra détruire les marchandises non consommées à l'issue de la prestation, sauf en cas de demande expresse du client et en l'échange de la signature d'une décharge écartant la SARL Axébon de toutes réclamations et/ou poursuites et que le client s'engage à prendre les dispositions nécessaires à la salubrité et la conservation des denrées conformément aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Plus généralement, il est recommandé de ne pas conserver des marchandises livrées en liaison chaude ou réchauffées par le client, et de conserver les produits frais à une température maximum de +3°C, conformément à la législation en vigueur.

La SARL Axébon refusera le stockage de toutes denrées autre que ses produits au sein de ses installations.

Aucune personne, autre que notre personnel, ne sera tolérée au sein de nos installations.



ARTICLE 9 : DURÉE DU SERVICE:

La durée de service et l'heure du début de ce dernier sera fixé au préalable, suivant la prestation proposée. En cas de dépassement de plus d'une heure du début de ce service, il vous sera facturé 40€HT par demi-heure d'attente.

Exemple :

Début de service est fixé à 20h00, le service débute à :

- 20h45 > 0€
- 21h00 >40€ht
- 21h30>80€ht

Néanmoins toutes prestations comprises entre 23h et 7h feront l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif de nuit de 56,50HT € par heure et par personnel présent.(tva 20%)

ARTICLE 10 : ANNULATION DE COMMANDE

Dans l'éventualité d'une annulation de commande, nous exigeons les dédommagements suivants:

- Entre trois mois et deux mois avant la réception : 50 % du montant TTC de la commande (acompte inclus)
- Entre un mois et 10 jours ouvrés avant la réception : 70 % du montant TTC de la commande (acompte inclus).
- A partir de 10 jours ouvrés avant la réception : 100% du montant TTC de la commande

ARTICLE 11 : REDEVANCES SACEM

Conformément aux lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1985, les redevances sur la propriété littéraire et artistique demeurent à la charge de l'organisateur, c'est-à-dire à la charge du client. La déclaration correspondante doit être effectuée par le client auprès de la SACEM.

ARTICLE 12 : LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont réputées acceptées sans réserve. En cas de litige, seul le tribunal de Pontoise (95) est compétent.

Fait à PONTOISE, le 8 avril 2015.

Axébon SARL
31 BIS, rue Alexandre PRACHAY 95590 PRESLES
TEL:06.08.87.63.83 - Mail: contact@axebon.net
SIRET: 80746887100015 – RCS PONTOISE